

Le Président,

- Vu le code de l'éducation ;*
- Vu la délibération 2019-16-CA P du conseil d'administration de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en sa séance du 19 décembre 2019 portant délégation de pouvoir consentie au président pour la détermination des tarifs des droits d'inscription des participants à une manifestation scientifique organisée par l'université ;*
- Vu la proposition du directeur du LARSH du 12 janvier 2023 ;*
- Vu l'avis favorable du conseil de la recherche de l'UPHF sur l'aide financière du 19 janvier 2023 ;*
- Vu l'avis favorable du conseil de la recherche de l'UPHF sur les droits d'inscription modifiés en date du 13 avril 2023 ;*

arrête,

- Article 1** Un colloque dont l'objet est « Rencontres 2023 du Comité National Français de Géographie, Engagement(s) » va être organisé du 24 au 25 mai 2023 à Valenciennes.
- Article 2** Le budget de cette manifestation scientifique, annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 3** Le droit d'inscription de cette manifestation scientifique est fixé à :
- Académiques : 40 € (quarante euros) *toutes taxes comprises*
- Doctorants : 20 € (vingt euros) *toutes taxes comprises.*
- Article 4** Le vice-président du conseil de la recherche de l'UPHF attribue au laboratoire une contribution sur le budget de la politique scientifique de 1 000 euros nets de taxes (*mille euros nets de taxes*).
- Article 5** Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 avril 2023

Pr. Abdelhakim ARTIBA,
Président



Date de publication : le

